



Modalités d'inscription Saison 2025 – 2026



Voici les renseignements importants afin de réaliser votre inscription ou réinscription au stade lavallois natation. Merci de bien lire les indications afin de faciliter le travail des bénévoles.

Avant de vous inscrire / réinscrire vous devez :

- **Connaître le groupe de niveau** dans lequel vous inscrire, soit en vous reportant à la liste envoyée par mail (pour les nageurs actuels), soit en venant passer un test de natation (obligatoire pour tous les nouveaux nageurs).
- Accepter **le règlement intérieur du club** et vous engager à le respecter (disponible sur le site internet)
- Accepter **le projet sportif de votre groupe** et vous engager à le respecter en accord avec le coach (nombre d'entraînements hebdomadaire, participation aux compétitions et aux stages obligatoires)

Pour faire votre inscription :

- **Adhésion en ligne** : vous pouvez faire votre demande en ligne depuis chez vous. Rubrique Inscription / Adhésion ou lien suivant : <https://www.stadelavalloisnatation.com/adhesion>
Pour l'école de natation et loisirs : n'oubliez pas d'indiquer les jours d'entraînements souhaités. Attention il faut envoyer votre règlement de cotisation ou venir le déposer lors des permanences. Vous recevrez une confirmation de votre inscription par mail.
- **Inscription lors des permanences** : nous pouvons faire l'inscription pour vous ou vous aider. Pour cela venir aux permanences organisées par les bénévoles à la piscine (info sur le site du club).

Finalisation de votre inscription

Il faudra impérativement avoir réglé la cotisation avant le 1^{er} cours. Le mois de septembre est proposé comme mois d'essai. A partir du 1er octobre l'inscription est considérée comme définitive. **À la suite de trop nombreux retard de paiement nous ne donnerons les cartes d'accès au bassin uniquement aux nageurs dont le dossier est finalisé.**

Le club ne procède à aucun remboursement de cotisation sauf :

- En cas de problème médical justifié par un certificat médical avec mention de l'arrêt de la natation
- En cas de déménagement ou mutation, justifié par un certificat professionnel.

Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, tout mois commencé étant dû et avec un paiement de cotisation minimum de 80€ correspondant aux frais de gestion et frais de licence FFN.

Le club n'est pas responsable en cas de changement des créneaux horaires ou en cas de fermeture de la piscine pour quelques raisons que ce soient. Il ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

En cas de difficulté n'hésitez pas à nous contacter par téléphone 07 49 86 76 05 ou par mail contact@stadelavalloisnatation.com

Stade Lavallois Natation : Fiche de règlement de cotisation – Saison 2025 - 2026

Merci de remplir et de joindre cette fiche à votre règlement.

Votre règlement est à remettre soit lors des permanences d'inscriptions qui auront lieu à la piscine en juin et à la rentrée, soit par courrier à : **Thierry Gandon - 46 rue de la Noé Pierre 53960 Bonchamps. Attention pour les chèques vacances et coupons sport remise en main propre uniquement.**

Nom Nageur / Nageuse	Prénom	Groupe	Cotisation
TOTAL avant remise			=
Remise 10% (à partir de 2 licenciés, étudiants sur justificatif)			-
Aide ministère des sports Pass'Sport 50€ sur justificatif*			-
TOTAL A REGLER			=

* Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif pour les bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi.

Un chèque de caution (non encaissé) vous sera demandé dans l'attente de vos tickets, coupons ou pass'sport.

MERCI D'INDIQUER VOS MODES DE PAIEMENT :

- Chèques à l'ordre du **Stade Lavallois Natation** : (de 1 à 6 chèques), indiquer mois souhaités et montant :

- Chèques vacances : € ou chèque caution

- Coupons sports : € ou chèque caution

- Tickets CAF :€ ou chèque caution

- Virement :€ règlement en 1 fois

- Espèces :€ règlement en 1 fois ou complément d'autres modes de paiement

- Autres : montant€

Nous acceptons les espèces et virement (uniquement si règlement en une fois).

Règlement par chèque à l'ordre du **Stade Lavallois Natation** : de 1 à 6 chèques, indiquer nom et mois au verso d'oct à avril).